



COMITE D'INTERÊTS DE QUARTIER LA PARETTE

10 Traverse de la Clémentine

13011 MARSEILLE

Tél. : 04.91.48.85.97 – Port. : 06.72.81.42.39

CCP Marseille N° 6.714.43. U

Courriel : ciq.la.parette@free.fr

Reconnu d'utilité publique par affiliation à la Confédération Générale des CIQ de MARSEILLE

CONTRIBUTION

LNCPA Insertion tunnel La Parette

Le CIQ de La Parette émet des réserves sur le positionnement des futures voies à créer (page 10 du livret) et propose la création de ces voiries plus à l'ouest (voir proposition en PJ) afin qu'elles ne desservent que les habitations des riverains et/ou entreprises concernés par ces créations de voies. **Voies réservées uniquement à cet usage.**

Ne doit pas devenir ou servir de déviation déguisée entre le 40 et le 80 chemin de la Parette comme proposé dans le projet de LNCPA !

Pas de sortie ou d'entrée au niveau du 80 chemin de La Parette où depuis les aménagements de surface de la L2 et la création d'un parc avec skate-park drainent une fréquentation importante et par voie de conséquence de stationnement aussi.

Risque de saturation de véhicules et de danger pour les utilisateurs de ces installations majoritairement des enfants et leurs parents.

Même remarque au niveau d'une portion de l'ex avenue Pierre Chevalier (renommée Chemin de la Parette). Cette voie gère essentiellement l'accès à la L2 (entrées et sorties) et se trouve largement et rapidement saturée en période de pointe et plus particulièrement si la L2 est fermée suite à un accident ou incident sur celle-ci (engorgement rapide).

La création d'une sortie nouvelle et supplémentaire sur cette voie telle que prévue et proposée par LNCPA ne nous semble ni raisonnable, ni envisageable (obligation de mise en place, à minima, d'un feu tricolore afin que les automobilistes venant de la rue St Pierre puissent accéder à cette voie et à la L2).

De plus la sortie de cette nouvelle voie serait à proximité très immédiate de l'entrée de la L2 en direction d'Aubagne.

De même la création d'une entrée nouvelle et supplémentaire sur cette même voie ne ferait que servir de voie de déviation ou shunt au détriment de la voirie existante et actuellement utilisée.

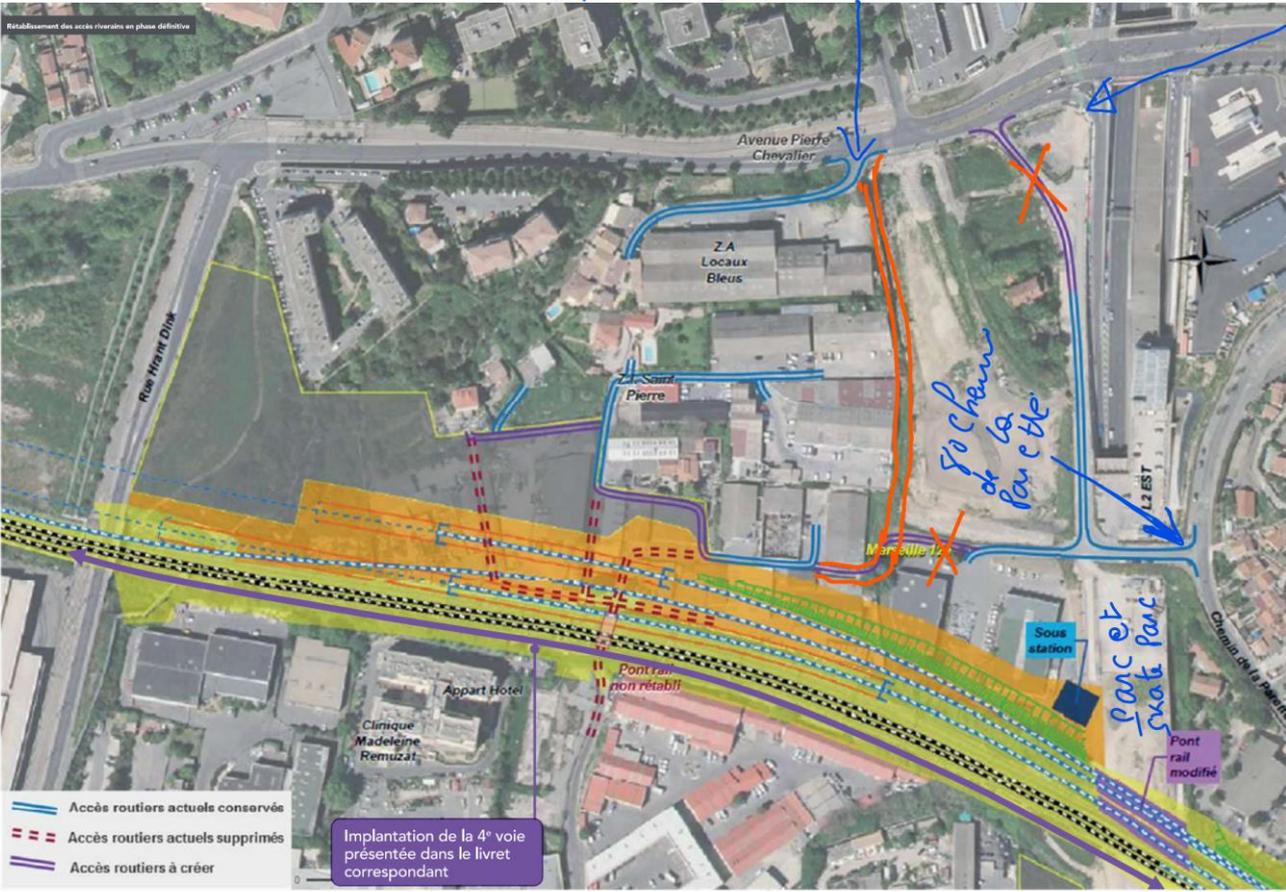
Propositions matérialisées sur le plan en PJ en rouge.

Le Président,

Guy CARLE

PJ : 1 Photo

Entrée 40 Chemin de la Paroisse



Entrée
L2 vers
Arbaque

proposition
d'accès
routiers à
créer

proposition
de suppression
d'accès
routiers
présents à la
création

50 Chemin
de la
Paroisse

parc et
square parc